

## STRATÉGIE DE GESTION DES RETRAITS ET INJECTIONS AU SITE D'ENTREPOSAGE À DAWN

1 Dans le cadre de la Cause tarifaire 2024-2025, Énergir, s.e.c. (Énergir) a présenté un plan  
2 d'approvisionnement<sup>1</sup> qui visait à respecter, dans la mesure du possible, la stratégie de gestion  
3 de l'entreposage à Dawn, soit :

- 4 • une concentration des retraits durant les mois de décembre à février; et
- 5 • une concentration des injections à la fin de la saison des retraits.

6 Dans la décision D-2014-077, la Régie a demandé un suivi à cet effet :

7 « [113] **La Régie ordonne que ces stratégies de retrait et d'injection soient mises en œuvre**  
8 **dès que possible et que le Distributeur présente, dans le cadre de son rapport annuel :**

- 9 • **la gestion du plan d'injection, en expliquant comment [Énergir] s'est adaptée aux**  
10 **événements, dans l'intérêt économique de la clientèle;**
- 11 • **le plan de retrait mis à jour en cours d'année pour s'adapter aux événements, dans**  
12 **l'intérêt économique de la clientèle, et la gestion qui en a été faite. »**

13 De plus, dans sa décision D-2020-097, la Régie spécifie de façon plus détaillée ses attentes :

14 « [300] **En conséquence, la Régie demande à Énergir de modifier, à compter du prochain**  
15 **dossier du rapport annuel, le suivi portant sur la stratégie de gestion des retraits et**  
16 **injections au site d'entreposage d'Enbridge Gas afin de tenir compte des volumes**  
17 **d'inventaires en entreposage en fonction des contrats réellement détenus en cours**  
18 **d'année et de la stratégie approuvée à la décision D-2014-077, selon le format présenté**  
19 **aux Tableaux 1, 2 et 3 de la réponse 22.1 pièce B-0174, pour les éléments suivants :**

- 20 • **les évaluations et les explications relatives à la gestion et au plan de retraits et**  
21 **d'injections en entreposage appliqué en cours d'année et;**
- 22 • **l'évaluation de l'intérêt économique, soit l'impact financier, de la gestion de**  
23 **l'inventaire d'entreposage auprès d'Enbridge Gas.**

24 [301] **La Régie demande également à Énergir de présenter en annexe du suivi, à compter**  
25 **du prochain dossier du rapport annuel, la liste des contrats d'entreposage détenus au**  
26 **cours de l'année, incluant les contrats ayant pris échéance et les contrats renouvelés, tel**  
27 **que présenté à la pièce B-0195, annexe 1.**

---

<sup>1</sup> R-4257-2024, pièce B-0005, Énergir-H, Document 1.

1 [302] **Considérant la pertinence de constater l'impact estimé et le caractère avantageux du**  
 2 **choix de la stratégie en vigueur, la Régie demande à Énergir de présenter, en annexe au**  
 3 **suivi à compter du prochain dossier du rapport annuel, une évaluation de l'impact**  
 4 **financier de la gestion d'inventaire en entreposage d'Enbridge Gas en tenant compte du**  
 5 **plan de retraits et d'injections de la stratégie en vigueur (tableau 1 de la pièce B-0195)**  
 6 **comparativement à la stratégie antérieure (tableau 3 de la pièce B-0195). Cette évaluation**  
 7 **devra également tenir compte des niveaux d'inventaire en entreposage réellement détenus**  
 8 **en cours d'année. »**

9 Ce document vise à présenter la variation de la gestion des retraits et des injections pour la  
 10 période d'octobre 2024 à septembre 2025, c'est-à-dire entre la projection à la cause tarifaire et  
 11 le réel, selon les contrats réellement détenus.

12 Le tableau 1 présente les mouvements d'inventaire projetés au site d'entreposage à Dawn à la  
 13 Cause tarifaire 2024-2025.

**Tableau 1**  
**Projections de mouvements d'inventaire**  
**Cause tarifaire 2024-2025**

<b>Date (an-mois)</b>	<b>Retrait (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>Injection (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>Niveau d'inventaire à la fin du mois (10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>)</b>	<b>Ratio inventaire total (%)</b>
2024-09			296 244	98,5 %
2024-10	15 940		280 304	93,2 %
2024-11	16 542		263 763	87,7 %
2024-12	74 287		189 476	63,0 %
2025-01	84 212		105 264	35,0 %
2025-02	63 159		42 106	14,0 %
2025-03	9 023		33 083	11,0 %
2025-04		6 015	39 098	13,0 %
2025-05		18 045	57 144	19,0 %
2025-06		48 121	105 264	35,0 %
2025-07		57 144	162 408	54,0 %
2025-08		78 196	240 604	80,0 %
2025-09		55 640	296 244	98,5 %

- 1 Le tableau 2 présente la même stratégie, mais ajustée selon le niveau d'inventaire réel de  
 2 septembre 2024.

**Tableau 2**  
**Projections ajustées de mouvements d'inventaire**  
**Cause tarifaire 2024-2025**

Date (an-mois)	Retrait (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Injection (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Niveau d'inventaire à la fin du mois (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Ratio inventaire total (%)
2024-09			290 715	96,7 %
2024-10	10 411		280 304	93,2 %
2024-11	16 542		263 763	87,7 %
2024-12	74 287		189 476	63,0 %
2025-01	84 212		105 264	35,0 %
2025-02	63 159		42 106	14,0 %
2025-03	9 023		33 083	11,0 %
2025-04		6 015	39 098	13,0 %
2025-05		18 045	57 144	19,0 %
2025-06		48 121	105 264	35,0 %
2025-07		57 144	162 408	54,0 %
2025-08		78 196	240 604	80,0 %
2025-09		55 640	296 244	98,5 %

1 Les mouvements d'inventaire réels pour l'année 2024-2025 sont présentés au tableau 3.

**Tableau 3**  
**Mouvements d'inventaire réels 2024-2025**

Date (an-mois)	Retrait (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Injection (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Niveau d'inventaire à la fin du mois (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Ratio vs inventaire total (%)
2024-09	6 173	23 714	290 715	96,7 %
2024-10	55 912	2 308	237 111	78,8 %
2024-11	12 824	40 038	264 325	87,9 %
2024-12	79 274	8 168	193 219	64,2 %
2025-01	106 426	477	87 270	29,0 %
2025-02	64 938	0	22 331	7,4 %
2025-03	32 028	11 772	2 076	0,7 %
2025-04	1 601	52 556	53 031	17,6 %
2025-05	1 112	38 064	89 983	29,9 %
2025-06	5 062	16 142	101 063	33,6 %
2025-07	8 507	10 210	102 766	34,2 %
2025-08	0	114 664	217 430	72,3 %
2025-09	0	78 168	295 597	98,3 %

2 La variation de la gestion de l'inventaire entre la projection à la cause tarifaire et le réel découle,  
3 entre autres, des éléments suivants :

#### Les besoins de flexibilité opérationnelle

4 L'entreposage est principalement contracté pour les besoins de flexibilité opérationnelle. Ces  
5 besoins sont prioritaires par rapport à l'atteinte de la stratégie prévue au plan  
6 d'approvisionnement. Parmi les variations découlant de ces besoins, certaines peuvent provenir  
7 de contraintes physiques au site d'entreposage. Ces contraintes physiques peuvent  
8 occasionner une impossibilité d'injecter ou de retirer du site d'entreposage à Dawn lors des  
9 périodes interruptibles, en octobre et novembre au niveau de l'injection, ainsi qu'en avril et mai  
10 au niveau des retraits. Lors de ces périodes, cette incapacité d'injection et de retrait affecte les  
11 stratégies de nomination, ce qui éloigne Énergir de la stratégie d'injections et de retraits prévue  
12 au plan d'approvisionnement. D'autres variations résultent de la fluctuation des besoins en

1 cours de journée gazière entre la prévision et le réel, ce qui peut réduire ou augmenter les  
2 injections ou les retraits du site d'entreposage à Dawn dans un sens contraire à ce qui est visé  
3 par la stratégie prévue. Pour 2024-2025, l'interruption d'injections en octobre a fait augmenter  
4 fortement les retraits liés aux besoins de flexibilité opérationnelle. Ceci s'est répercuté par des  
5 injections nettes en novembre 2024, lorsque les injections ont été autorisées de nouveau, afin  
6 d'entamer l'hiver avec un niveau d'inventaire similaire à la prévision.

Les variations de la demande, des livraisons des clients en achat direct et des prix de marché

7 Les variations de la demande amènent Énergir à effectuer des ajustements dans ses  
8 nominations quotidiennes, créant des écarts entre les cibles de la cause tarifaire et les  
9 mouvements réels d'injections et de retraits du site d'entreposage à Dawn. Les variations de la  
10 demande proviennent de sources multiples :

- 11 • Les écarts entre les prévisions de température et la température réelle;
- 12 • Les livraisons des clients en achat direct en été peuvent nécessiter des ajustements au  
13 profil prévu d'achat de fourniture se répercutant sur l'inventaire visé au plan  
14 d'approvisionnement;
- 15 • Énergir ajuste aussi les injections et les retraits en fonction des prix de marché à Dawn  
16 et peut choisir d'injecter ou de retirer selon la situation prédominante du marché.

17 En résumé, une ou plusieurs combinaisons de ces facteurs peuvent influencer le profil  
18 d'injections et de retraits des paramètres initiaux au plan d'approvisionnement. Pour 2024-2025,  
19 l'hiver plutôt froid a fait en sorte d'augmenter les retraits dans les mois de janvier et février 2025  
20 par rapport à la prévision.

21 L'impact financier entre la stratégie prévue à la Cause tarifaire 2024-2025 ajustée selon le  
22 niveau d'inventaire réel en septembre 2024 et le réel peut être estimé en appliquant l'indice de  
23 prix NGX Dawn à la variation des retraits ou des injections pour chacun des mois. Il est  
24 présenté distinctement pour les retraits et pour les injections dans les tableaux 4 et 5.

**Tableau 4**  
**Impact de la variation des retraits réels 2024-2025**

Retraits nets (an-mois)	CT 2024-2025 ajustée (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Retraits réels nets (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Variation (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Prix NGX à Dawn (¢/m <sup>3</sup> )	Impact financier (000 \$)
2024-10	10 411	53 604	-43 193	9,44	-4 076
2024-11	16 542	-27 214	43 756	9,65	4 223
2024-12	74 287	71 106	3 181	14,58	464
2025-01	84 212	105 949	-21 737	19,73	-4 290
2025-02	63 159	64 938	-1 779	20,92	-372
2025-03	9 023	20 256	-11 233	19,15	-2 151
<b>Variation des coûts d'achat à Dawn sur les retraits</b>					<b>-6 202</b>

**Tableau 5**  
**Impact de la variation des injections réelles 2024-2025**

Injections nettes (an-mois)	CT 2024-2025 ajustée (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Injections réelles nettes (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Variation (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )	Prix NGX à Dawn (¢/m <sup>3</sup> )	Impact financier (000 \$)
2025-04	6 015	50 955	44 940	15,80	7 101
2025-05	18 045	36 952	18 907	14,20	2 684
2025-06	48 121	11 080	-37 041	13,08	-4 845
2025-07	57 144	1 703	-55 441	14,57	-8 078
2025-08	78 196	114 664	36 468	13,16	4 799
2025-09	55 640	78 168	22 528	13,68	3 081
<b>Variation des coûts d'achat à Dawn sur les injections</b>					<b>4 742</b>

- 1 Considérant le changement du niveau des inventaires, l'impact projeté sur le coût du maintien
- 2 des inventaires est ensuite ajouté pour obtenir une estimation de l'impact financier global. Pour
- 3 l'année 2024-2025, cet impact est évalué à la baisse, à 56 692 \$.
- 4 Le tableau 6 présente l'impact financier de la stratégie réelle par rapport à la stratégie prévue à
- 5 la Cause tarifaire 2024-2025.

**Tableau 6**  
**Impact de la stratégie réelle 2024-2025**

<b>Impact financier estimé</b>	<b>(000 \$)</b>
Variation des prix NGX sur les retraits	-6 202
Variation des prix NGX sur les injections	4 742
Variations du coût de maintien des inventaires	-57
<b>Impact financier total</b>	<b>-1 517</b>

- 1 En fonction des prix réels d'achat à Dawn sur l'année 2024-2025, la stratégie réelle de gestion  
2 des inventaires à Dawn a créé un avantage estimé à 1,517 M\$.

3 **Énergir demande à la Régie de prendre acte des suivis des décisions D-2014-077 et**  
4 **D-2020-097 relatifs à la stratégie de gestion de l'entreposage à Dawn et de s'en déclarer**  
5 **satisfaite.**